

**APPEL A CANDIDATURES**  
**POSTES A PROFIL « HORS ECOLE INCLUSIVE »**  
**VACANTS AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2026**

Transmettre sa candidature par courriel : [pap-diper40@ac-bordeaux.fr](mailto:pap-diper40@ac-bordeaux.fr)  
 et à l'IEN de circonscription de son affectation actuelle

entre le lundi 02 mars 2026 et le vendredi 6 mars 2026 (12h00), au plus tard

[Pour visualiser la fiche de poste : cliquer sur son numéro](#)

Poste	ETP	Etablissement	Commune	Circonscription	Fiche de poste
Conseiller pédagogique de circonscription « Régulation scolaire »	1	Circonscription d'Hagetmau Chalosse	Mont-de-Marsan	Hagetmau Chalosse	<a href="#">FP 01</a>
	1	Circonscription de Mimizan	Mimizan	Mimizan	
	0.50	Circonscription de Dax Centre Landes	Dax	Dax Centre Landes	
Directeur d'école à 4 classes et + en REP	1	EEPU Peyrouat	Mont-de-Marsan	Mont-de-Marsan Haute Lande	<a href="#">FP 02</a>
Directeur d'école ayant une décharge d'école > ou = à 50%	1	EMPU Françoise DOLTO	Parentis en born	Mimizan	<a href="#">FP 03</a>
Directeur d'école à profil particulier	1	EEPU Bourg	Mimizan		<a href="#">FP 04</a>
Enseignant en langue Anglaise (Projet EMILE)	1	EPPU	Roquefort	Mont-de-Marsan Haute Lande	<a href="#">FP 05</a>

**Les commissions de recrutement se dérouleront à compter du lundi 16 mars 2026**

**CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION**  
**« REGULATION SCOLAIRE »**

**Présentation du poste et implantation**

Le poste de conseiller pédagogique est un enseignant formateur qui exerce ses missions sous la responsabilité de l'IEN de circonscription dont il est le collaborateur direct.

**Missions principales**

Les missions du conseiller pédagogique comprennent :

- Un travail d'animation pédagogique, d'expertise didactique notamment dans les domaines de la différenciation et de la remédiation.
- Le conseil aux équipes dans la mise en place des programmes, de nouveaux dispositifs, de projets.
- L'accompagnement à la prise de fonction des néo-titulaires et des enseignants ayant des besoins particuliers.
- La participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de formation continue au niveau de la circonscription et du département. Il participe également à la formation initiale et continuée des professeurs des écoles ainsi qu'à l'accompagnement des PE contractuels.
- L'engagement actif dans le pôle ressources de circonscription et dans des groupes de travail départementaux.
- La participation à des jurys, des commissions d'entretien et à l'évaluation des établissements.

**Activité spécifique**

Une mission spécifique de « régulation scolaire » est adossée au poste.

Acteur important du pôle ressources de circonscription, le conseiller pédagogique est identifié comme référent pour les directeurs d'école et les enseignants dans les situations complexes d'élèves.

Il est sollicité en proximité pour analyser les situations d'élèves à comportement perturbateur et/ou violent et pour réunir les conditions d'un traitement apaisé et distancié par les directeurs, les enseignants, les parents et les partenaires. A ce titre, il participe à des réunions de concertation, à des équipes éducatives et/ou des équipes de suivi de la scolarité. Il articule son action avec celle du référent directeur de circonscription.

Son action s'inscrit dans le cadre du protocole départemental de la scolarisation des élèves à comportement perturbateurs et/ou violent.

Il travaille en réseau avec les CPC « régulation scolaire » des autres circonscriptions.

**Connaissances et compétences attendues**

Outre des connaissances pédagogiques, didactiques et réglementaires, sont attendues :

- Des capacités relationnelles, d'écoute, d'analyse, d'initiative.
- Des qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté.
- Une aptitude à travailler en équipe permettant la mise en œuvre d'actions conjointes.
- Des compétences dans le domaine informatique et numérique.

**Qualifications requises**

Peuvent faire acte de candidature les enseignants titulaires (ou en cours d'obtention) du CAFIPEMF et plus généralement tout enseignant disposant de compétences pédagogiques solides avec l'intention de s'inscrire au CAFIPEMF. Une expérience d'enseignement dans les trois cycles serait appréciée.

**Modalités de candidature**

Le poste de conseiller pédagogique « régulation scolaire » fait l'objet d'un recrutement sur poste à profil. Les candidats seront entendus par une commission qui aura pris connaissance des éléments de carrière et d'une lettre de motivation. Les candidats sont invités à prendre contact au préalable avec l'IEN de la circonscription.

**DIRECTEUR D'ECOLE  
A 4 CLASSES ET + EN REP**

**Présentation du poste et implantation**

Sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, le directeur d'une école située au sein du réseau d'éducation prioritaire exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école, en conformité avec les textes régissant les missions de directeur, avec des spécificités propres à ce dispositif et dans la logique du projet de réseau et du référentiel de l'éducation prioritaire.

**Missions principales**

Représenter l'institution auprès des familles et des collectivités territoriales ;  
Travailler dans le cadre du réseau, au sein d'une équipe 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré et avec les partenaires associés ;  
Participer aux travaux des instances du réseau, à l'élaboration des actions, leur mise en œuvre et leur évaluation ;  
Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives inscrites dans le projet de réseau ;  
Coordonner le projet d'école et les projets éducatifs et pédagogiques avec le projet de réseau ;  
Encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes au sein de l'école et du réseau ;  
Organiser la scolarité de tous les élèves en portant une attention toute particulière à la personnalisation des parcours et à l'articulation des différents dispositifs d'aide.

**Connaissances et compétences attendues**

Savoir travailler en équipe et avec des partenaires extérieurs à l'éducation nationale ;  
Disposer d'une bonne connaissance du système éducatif, des différents dispositifs d'aide, et des textes relatifs à l'éducation prioritaire ;  
Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation ;  
Disposer d'aptitudes à l'écoute et à la communication tout en sachant affirmer les choix institutionnels.

**Qualifications requises**

Le candidat devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs de 2 classes et plus.  
Une expérience préalable de direction sera appréciée.

**Conditions particulières d'exercice**

Le directeur d'école est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN de la circonscription et dans le cadre du pilotage du réseau sous la responsabilité des pilotes (IEN, personnel de direction, coordonnateur REP).

**Modalités de candidature**

La direction d'une école à 4 classes et plus en REP fait l'objet d'un recrutement sur poste à profil. Les candidats seront entendus par une commission qui aura pris connaissance des éléments de carrière et d'une lettre de motivation. Les candidats sont invités à prendre contact au préalable avec l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription.

**DIRECTEUR D'ECOLE  
AYANT UNE DECHARGE D'ECOLE > OU EGALE A 50%**

**Présentation du poste et implantation**

La direction d'une école bénéficiant d'une décharge de 50% et plus, appelle la mise en œuvre de compétences spécifiques, notamment dans les domaines du pilotage pédagogique et de la gestion des ressources humaines.

**Missions principales**

La direction d'une telle école implique la maîtrise des compétences fondamentales de la direction d'école dans les domaines pédagogique, administratif et relationnel. Elle demande en outre un sens du pilotage par l'organisation et l'animation du travail en équipe, par l'attention portée à la fluidité des parcours des élèves, à la prise en charge de leurs difficultés ainsi qu'à la continuité des apprentissages. Le projet d'école est un levier essentiel pour conduire les dispositifs et les actions nécessaires à la réussite des élèves.

**Connaissances et compétences attendues**

Une présence affirmée, une grande disponibilité, des aptitudes au dialogue, des capacités de médiation sont particulièrement requises compte tenu de la diversité des interlocuteurs.

Sont également attendus :

Des qualités de discrétion, de confidentialité et de loyauté.

La connaissance du positionnement institutionnel adéquat et des responsabilités liées à la fonction.

Une aptitude au pilotage : capacité d'analyse et de diagnostic, utilisation d'indicateurs, définition d'objectifs, conception, mise en œuvre et suivi d'actions, évaluation.

L'élaboration et l'accompagnement d'actions éducatives mobilisatrices au sein de l'équipe pédagogique.

La coordination et le suivi des parcours scolaires des élèves durant leur scolarité dans l'école.

Des compétences d'écoute, d'analyse et d'initiative pour assurer les relations avec les multiples partenaires (parents, élus, collège, personnels des collectivités, ...).

Une capacité à la communication écrite et orale et une maîtrise de l'outil informatique (traitement de texte, tableur, messagerie électronique).

**Qualifications requises**

Le candidat devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs de 2 classes et plus.

Une expérience préalable de direction est vivement souhaitée et une expérience du pilotage pédagogique est appréciée.

**Conditions particulières d'exercice**

Ces informations seront données, le cas échéant, par l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription.

**Modalités de candidature**

La direction d'une école comportant une décharge de 50% et plus fait l'objet d'un recrutement sur poste à profil. Les candidats seront entendus par une commission qui aura pris connaissance des éléments de carrière et d'une lettre de motivation. Les candidats sont invités à prendre contact au préalable avec l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription.

**DIRECTEUR D'ECOLE  
A PROFIL PARTICULIER**

**Présentation du poste et implantation**

Sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Mimizan, la directrice/le directeur de l'école élémentaire du Bourg à Mimizan exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école, en conformité avec les textes régissant les missions de directeur, avec des spécificités propres. Le pilotage du dispositif ULIS et la fragilité sociologique du public accueilli constituent un contexte d'exercice particulier.

**Missions principales**

- Mobiliser un collectif de travail ;
- S'emparer du projet d'école, assurer sa mise en œuvre et les conditions de son évaluation ;
- Assurer la continuité des parcours des élèves en mobilisant des partenaires de l'école ;
- S'engager dans la dynamique de « l'École pour tous » pour garantir la prise en charge de tous les besoins identifiés des élèves ;
- Structurer les articulations nécessaires à la prise en charge globale des temps de l'enfant en coopérant particulièrement avec le personnel municipal.

**Connaissances et compétences attendues**

- Savoir impulser une dynamique d'équipe ;
- Disposer d'une bonne connaissance du système éducatif et des leviers nécessaires à la prise en charge de tous les élèves ;
- Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation ;
- Disposer d'aptitudes à l'écoute et à la communication tout en sachant affirmer les choix institutionnels ;
- Connaître les dernières évolutions de l'école inclusive

**Qualifications requises**

Les candidats devront être inscrits sur la liste d'aptitude des directrices/directeurs de 2 classes et plus. Une expérience préalable de direction sera appréciée.

**Conditions particulières d'exercice**

La directrice/le directeur d'école est placé.e sous l'autorité hiérarchique de l'IEN de la circonscription. La directrice/le directeur de l'école élémentaire du Bourg à Mimizan exerce en classe et bénéficie d'un tiers temps de décharge de direction.

**Modalités de candidature**

La direction de l'école élémentaire du Bourg à Mimizan fait l'objet d'un recrutement sur poste à profil. Les candidats seront entendus par une commission qui aura pris connaissance des éléments de carrière et d'une lettre de motivation. Les candidats sont invités à prendre contact au préalable avec l'Inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Mimizan.

## ENSEIGNANT A COMPETENCES LINGUISTIQUES

### PROJET « EMILE » ANGLAIS

Enseignement d'une Matière Intégrée à une Langue Étrangère

#### Présentation du poste et implantation

Poste de Professeur(e) des écoles à temps complet engagé(e) dans le dispositif EMILE.

Les caractéristiques du poste peuvent varier en fonction de l'implantation de celui-ci au sein de l'école :

**Au cycle 1** : Initiation et enseignement renforcé en langue vivante étrangère à partir de la moyenne section.

**A partir du Cycle 2** : l'enseignement renforcé anglais est proposé à raison de 3h par semaine : 1h30 d'anglais dans le cadre des programmes habituels et 1 à 2 discipline(s) enseignée(s) dans la langue cible. Cette mise en œuvre se décline dans la classe du PE référent et en échange de service dans une autre classe si besoin.

L'enseignant(e) occupant un poste d'adjoint « anglais renforcé » inscrit son action dans le cadre des programmes et priorités nationales, académiques et départementales, notamment celles du plan « langues vivantes ».

Membre de l'équipe pédagogique, il/elle travaille au sein d'une école maternelle, élémentaire ou primaire et participe à ce titre à la mise en œuvre du projet d'école notamment sur le « volet LVE ». Il/elle travaille en concertation avec l'IEN chargé du dossier LVE et l'équipe départementale LVE.

#### Missions principales

S'impliquer activement, en tant que référent LVE dans l'école, dans la mise en place de l'anglais renforcé dans l'établissement et impulser une dynamique autour de projets langue vivante,

Contribuer à l'ouverture à l'international de l'école en établissant des liens, des partenariats avec des écoles étrangères, et en concevant des projets d'échanges et de mobilité pour les élèves et les enseignants,

Participer chaque année, avec le directeur, à la diffusion de l'information donnée aux familles,

Être personne ressource pour les écoles qui souhaiteraient s'impliquer dans un projet identique,

Assurer les missions de tout professeur des écoles (surveillance des élèves, activités pédagogiques diverses et variées participation aux réunions de classes, d'école, aux actions de formations ...) ;

#### Connaissances et compétences attendues

Compétences linguistiques, didactiques et pédagogiques dans la langue vivante étrangère ciblée,  
Niveau minimum souhaité « UTILISATEUR EXPÉRIMENTÉ » (niveau C1 ou approché) sur l'échelle du CECRL,

Connaissance de la langue permettant la conduite de la classe en anglais pour la ou les disciplines enseignées dans la langue cible,

Expérience de l'enseignement aux différents niveaux de l'école primaire et bonne connaissance des programmes d'enseignement, de la didactique des disciplines en général, de la didactique des langues en particulier,

Connaissance de la culture des pays anglophones (avoir vécu dans un de ces pays et/ou être bilingue par l'un de ses parents sera apprécié par la commission),

Disponibilité, adaptabilité, capacité à travailler en équipe et à communiquer avec les partenaires de l'école,

Maîtrise de l'utilisation des outils informatiques mis à disposition dans l'école pour conduire des séances et séquences de langue dynamiques et innovantes qui prennent en compte la dimension numérique (échanges en visioconférence avec une classe à l'étranger, utilisation d'enregistrements/podcasts en anglais, vidéos...),

Travailler en équipe et être force de proposition.

#### Modalités de candidature

Le poste d'enseignant à compétences linguistiques pour un projet EMILE « anglais renforcé » fait l'objet d'un recrutement sur poste à profil.

Les candidats seront entendus par une commission. Pour tous renseignements complémentaires, prendre contact avec l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription.